





# Pourquoi j'adhère à la MGAS ?

## *Je souhaite une mutuelle efficace ?*

La MGAS m'assure un service de qualité où tout est clair, rassurant et transparent.

## *Je cherche une offre complète ?*

Ses solutions de protection sont parfaitement adaptées à mes besoins tout en préservant mon budget et en protégeant mes revenus.

## *J'ai des questions ?*

La MGAS m'apporte des réponses précises, une écoute de chaque instant, des services accessibles à tout moment.



### PROTECTION COMPLÈTE

Santé + Prévoyance + Services



### DES AVANTAGES

pour toute la famille.



### QUALITÉ DE GESTION CERTIFIÉE

norme ISO 9001:2015



### UNE MUTUELLE QUI CONNAÎT

votre métier d'agent hospitalier



## La MGAS, une mutuelle présente dans le secteur hospitalier depuis plus de 70 ans

Partenaire global de protection, la MGAS propose des solutions pour tous en matière de santé, de prévoyance et de services. Elle assure à chacun de ses adhérents une reconnaissance, une écoute et une prise en charge optimales. Les satisfaire est la priorité de la MGAS, leur proposer le meilleur, son exigence.

*Je choisis le meilleur pour ma famille et moi-même.*

La mutuelle référencée par les ministères de la Santé et du Travail et par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Plus de 75 000 personnes protégées.

La MGAS,  
un gage de  
qualité

Une couverture globale : santé, prévoyance, services.

Une qualité de gestion de sa relation adhérents certifiée ISO 9001:2015.



## Des valeurs fortes qui me parlent

### Qualité :

je suis rassuré, et les engagements de la MGAS sont tenus dans le temps.

### Attention :

je suis écouté, mes demandes sont traitées de façon personnalisée.

### Solidarité :

je suis respecté et aidé en cas de difficulté.

## La MGAS, plus de 70 ans de démocratie mutualiste

En tant que mutuelle, la MGAS est dirigée par ses adhérents réunis en Assemblée Générale. Les décisions, prises suivant le principe « un Homme, une Voix », privilégient en pratique la démocratie mutualiste. Principe fondateur des deux

mutuelles (Mutuelle des Personnels du Ministère de la Santé Publique et de la Population et de la Mutuelle des Personnels du Ministère du Travail) créées en 1943 et 1945 qui en fusionnant en 1970 ont donné naissance à la MGAS.

## Un seul contrat pour me protéger

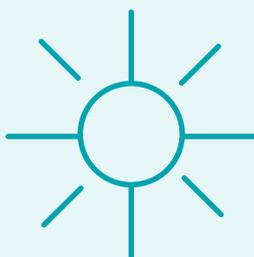
Santé, Prévoyance et Services : la MGAS propose une offre globale associant trois types de protection en un seul contrat. Pratique, ses adhérents choisissent les types de protection et le niveau de couverture qui correspondent le mieux à leurs besoins et leur statut.



### Santé

4 niveaux de garantie

+



### Prévoyance

3 niveaux de garantie

+



### Services

pour faciliter mon quotidien

## Mes avantages

Je profite d'une couverture globale et adaptée à mon statut.

J'optimise mon budget.

J'obtiens facilement des réponses claires à mes interrogations.

Je bénéficie de services pratiques au quotidien.

## La qualité MGAS, c'est :

des remboursements rapides : en trois jours ouvrés en moyenne,

des réponses aux demandes de prise en charge en un jour ouvré en optique, et au plus tard en deux jours en dentaire et en hospitalisation (délais moyens de réponse),

des conseillers à l'écoute, réactifs et efficaces.

## Un accompagnement adapté tout au long de ma vie

La MGAS permet à ses adhérents, quels que soient leur métier et leur situation familiale, de faire évoluer dans le temps leur couverture santé et prévoyance. Cela permet de répondre à leurs besoins d'aujourd'hui et de demain. Associée à une gamme de services adaptés, cette protection leur procure une tranquillité au jour le jour face aux aléas de la vie.



Je suis fonctionnaire d'état, agent hospitalier, agent territorial, étudiant ou salarié du privé ?  
**La MGAS est faite pour moi.**



# MA PROTECTION ACTIV'SANTÉ - COMPARATIF DES DIFFÉRENTES FORMULES



La MGAS est au service des agents hospitaliers depuis plus de 70 ans. En adhérant à l'offre qui m'est dédiée, je suis certain(e) de bénéficier d'une couverture adaptée à mes besoins et à ma profession.

Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire en incluant la part de celui-ci soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions et limites définies au Règlement Mutualiste. Les différentes formules sont solidaires et responsables ; ils répondent aux exigences de la réglementation en vigueur en termes de planchers et plafonds (loi de Sécurisation de l'emploi (décret du 8 septembre 2014) et Contrat responsable (décret du 18 novembre 2014).

 SOINS COURANTS	RO <sup>1</sup>	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Consultations, visites de médecins généralistes et spécialistes <sup>2</sup>	70 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Actes techniques médicaux et d'imagerie <sup>2</sup>	70 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Honoraires de sages-femmes	70 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Honoraires des auxiliaires médicaux	60 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Radiologie	70 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Actes d'anatomie et de cytologie pathologique	70 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Analyses et examens de laboratoires	60 %	100 %	100 %	150 %	200 %



Je bénéficie du Tiers Payant dans les cabinets de radiologie, pour mes analyses en laboratoire, chez les auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes...) et également pour mes soins externes (consultations, actes de petite chirurgie, bilans d'imagerie médicale...) effectués au sein d'un établissement public ou privé.

 PHARMACIE	RO <sup>1</sup>	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Médicaments à Service Médical Rendu majeur ou important (pris en charge à 65 %)	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu modéré (pris en charge à 30 %)	30 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu faible (pris en charge à 15 %)	15 %	15 %	100 %	100 %	100 %
Vaccins prescrits et pris en charge par le RO	30 % / 65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Substituts nicotiniques (sur prescription médicale et par année civile)	150 €	200 €	230 €	260 €	300 €



Je n'avance pas d'argent dans 99 % des pharmacies grâce au Tiers Payant !



Je pratique l'automédication en toute sérénité grâce aux conseils des professionnels Santéclair sur tous les maux de la vie courante. À consulter sur votre Espace Adhèrent sur mgas.fr avant d'aller à la pharmacie !

 HOSPITALISATION <sup>3</sup>	RO <sup>1</sup>	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Honoraires médicaux et chirurgicaux <sup>2</sup>	80 %	100 %	125 %	150 %	200 %
Forfait journalier <sup>4</sup>	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour (sans limitation de durée)	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Franchise de 18 € pour les actes lourds	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière en chirurgie et maternité <sup>5</sup>	-	-	30 €	50 €	70 €
Chambre particulière en ambulatoire	-	-	15 €	20 €	30 €
Forfait télévision ou wifi (par jour)	-	-	2 €	3 €	5 €
Frais d'accompagnant <sup>6</sup> (par jour)	-	-	15 €	20 €	25 €
Frais de transport	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Cure thermique : Forfait thermal, frais de transport, frais d'hébergement	65 % / 70 %	65 % / 70 %	100 %	100 %	100 %

Je suis prochainement hospitalisé(e) ? 



Grâce à Santéclair et via mon Espace Adhèrent, je peux vérifier si le montant des dépassements d'honoraires pratiqués par mon praticien habituel correspond aux pratiques de ma région, pour l'acte opératoire concerné. Si je souhaite trouver un praticien qui pratique le juste prix, Santéclair peut m'apporter son expertise. Je consulte les tarifs des chambres particulières et je découvre le palmarès des établissements hospitaliers traitant le cancer.

Grâce à mon Assistance, je peux bénéficier de services de proximité (portage de repas, de médicaments, coiffure à domicile) et d'une aide-ménagère.

1. Les taux RO indiqués sont ceux du Régime Général Obligatoire. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation.
2. La prise en charge des dépassements d'honoraires des médecins non signataires de l'OPTAM ou l'OPTAM-CO sera inférieure de 20 % à celle des médecins signataires. L'OPTAM ou l'OPTAM-CO engage les médecins signataires à ne pas augmenter leurs tarifs pendant 3 ans, en échange d'un allègement de charges sociales. Pour savoir si votre médecin a signé l'OPTAM ou l'OPTAM-CO, rendez-vous sur ameli-direct.fr.
3. Sont exclues les dépenses liées à des hospitalisations non prises en charge par le RO.
4. Hors établissements médico-sociaux, tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ou les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).
5. Remboursement sans limitation de durée en MCOO (Médecine Générale, Chirurgie, Obstétrique et Odontologie) et Maternité. Remboursement limité à 60 jours par an en psychiatrie, et à 90 jours par an en Soins de Suite et de Réadaptation. Exclusion de la prise en charge de la chambre particulière en Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS).
6. Pour accompagner un enfant de moins de 16 ans, ou un enfant handicapé quel que soit son âge, ou une personne de plus de 70 ans. Uniquement pour le lit accompagnant et les repas servis à l'hôpital ou en clinique (frais de transport exclus).



## OPTIQUE <sup>7</sup>

	RO <sup>1</sup>	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max	
<b>ENFANT</b>	Monture + 2 verres dans le réseau Santéclair	60 %	100 %	0 € de reste à charge sur mon équipement Offreclair <sup>8</sup>		
	Monture	60 %	100 %	RO + 40 €	RO + 50 €	RO + 60 €
	Verre unifocal simple (par verre)	60 %	100 %	RO + 30 €	RO + 40 €	RO + 60 €
	Verre unifocal complexe (par verre)	60 %	100 %	RO + 80 €	RO + 85 €	RO + 90 €
	Verre multifocal complexe ou très complexe (par verre)	60 %	100 %	RO + 90 €	RO + 95 €	RO + 100 €
	<b>ADULTE</b>	Monture + 2 verres dans le réseau Santéclair	60 %	100 %	0 € de reste à charge sur mon équipement Offreclair <sup>8</sup>	
Monture		60 %	100 %	RO + 60 €	RO + 70 €	RO + 80 €
Verre unifocal simple (par verre)		60 %	100 %	RO + 30 €	RO + 35 €	RO + 40 €
Verre unifocal complexe (par verre)		60 %	100 %	RO + 70 €	RO + 75 €	RO + 80 €
Verre multifocal complexe (par verre, codes LPP 2290396/2291183)		60 %	100 %	RO + 70 €	RO + 85 €	RO + 110 €
Verre multifocal complexe (par verre, codes LPP 2227038/2299180)		60 %	100 %	RO + 95 €	RO + 115 €	RO + 150 €
Verre multifocal très complexe (par verre)	60 %	100 %	RO + 110 €	RO + 130 €	RO + 160 €	
Suppléments optique	60 %	100 %	120 %	150 %	200 %	
Lentilles prescrites et prises en charge par le RO (par année civile)	60 %	100 %	RO + 200 €	RO + 400 €	RO + 600 €	
Lentilles prescrites et non prises en charge par le RO (par année civile)	-	-	50 €	100 €	150 €	
Chirurgie réfractive (par œil et par année civile)	-	-	50 €	100 €	150 €	

## Je cherche un professionnel de santé ? Santéclair

Chez l'un des 3 000 opticiens partenaires Santéclair je bénéficie de l'Offreclair <sup>8</sup>, une offre packagée qui prévoit un équipement complet, sans reste à charge. Offreclair inclut une monture à choisir parmi une sélection et des verres de qualité (durcis et traités antireflets) sélectionnés parmi 3 verriers. Mon opticien me garantit aussi contre la casse pendant 2 ans <sup>9</sup>.

Sur internet, grâce à mes partenaires [www.happyview.fr](http://www.happyview.fr) et [www.lentillesmoinscheres.com](http://www.lentillesmoinscheres.com), ma monture, mes verres et mes lentilles sont livrés chez moi, à prix réduit.

Je bénéficie de tarifs négociés de 30 % inférieurs au prix du marché dans 45 centres de chirurgie réfractive.



## DENTAIRE <sup>9</sup>

	RO <sup>1</sup>	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
<b>Soins</b>					
Soins dentaires	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Inlay, Onlay	70 %	100 %	125 %	150 %	200 %
<b>Soins prothétiques pris en charge par le RO</b>					
Inlay-core, rebasage, réparation, adjonction, renfort	70 %	100 %	150 %	200 %	250 %
Prothèse dentaire	70 %	100 %	250 %	300 %	350 %
<b>Plafond soins prothétiques 1<sup>ère</sup> année (au-delà, prise en charge au Ticket Modérateur)</b>	-	-	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
Prothèse non prise en charge par le RO (par année civile)	-	-	175 €	200 €	250 €
Implant racine <sup>10</sup>	-	-	200 €	350 €	500 €
Parodontologie non prise en charge par le RO	-	-	125 €	150 €	200 €
Orthodontie prise en charge par le RO	70 % / 100 %	100 %	200 %	250 %	300 %
Traitement d'orthodontie non pris en charge par le RO <sup>11</sup>	-	-	350 €	500 €	650 €

## J'ai un soin dentaire à réaliser prochainement ? Santéclair

Je peux me rendre chez l'un des 2 700 chirurgiens-dentistes Santéclair pour bénéficier du Tiers Payant et d'une économie de 15 % à 20 % par rapport aux prix du marché sur les prothèses dentaires et de 40 % sur les actes implantaires.

Je demande à mon dentiste un devis et j'obtiens des conseils en contactant la MGAS.

7. Le remboursement concerne les équipements pris en charge par le RO et est limité à un équipement (monture + 2 verres) tous les deux ans par bénéficiaire, sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue (un équipement par an).

8. Offreclair est une offre packagée valable dans le réseau Santéclair pour des défauts visuels compris entre -6 à +6 dioptries et de cylindre inférieur ou égal à 2 (soit environ 92 % des cas de défauts visuels) et sur une sélection de montures - Consultation des partenaires du réseau Santéclair dans votre Espace Adhèrent MGAS accessible via [mgas.fr](http://mgas.fr).

9. Pour les soins et les soins prothétiques dentaires, seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) sont pris en charge. Pour l'orthodontie, seuls les actes figurant à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge.

10. Par implant racine, dans la limite de 2 par an, à l'exclusion du pilier implantaire et de tout autre accastillage.

11. À l'exclusion de la contention et de tout autre type de soins.



## APPAREILLAGE

	RO <sup>1</sup>	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
<b>Prothèse auditive</b> (par prothèse, par an et par oreille)	60 %	100 %	100 % + 200 €	100 % + 400 €	100 % + 600 €
Prothèse auditive : frais d'entretien, fournitures et accessoires	60 %	100 %	120 %	150 %	200 %
Grand appareillage dont véhicule pour personnes atteintes d'un handicap	100 %	100 %	150 %	200 %	250 %
Petit appareillage, pansement, accessoire, orthopédie, orthèse	60 %	100 %	100 %	100 %	150 %
Prothèses capillaire, mammaire, oculaire (par prothèse et par année civile)	60 %	RO + 150 €	RO + 200 €	RO + 250 €	RO + 300 €



Je bénéficie de tarifs négociés jusqu'à 35 % inférieurs au prix du marché chez plus de 750 audioprothésistes. En complément, je peux profiter d'une garantie panne et d'un essai gratuit de mon appareillage auditif.



## MÉDECINE DOUCE - PRÉVENTION

	RO <sup>1</sup>	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Médecine douce : pédicure, podologue, psychologue, psychothérapeute, psychomotricien, ostéopathe, chiropracteur, diététicien, ergothérapeute, acupuncteur, étio-pathe <sup>12</sup> (par année civile)	-	-	40 €	80 €	120 €
Forfait vaccins non pris en charge par le RO (vaccin anti-grippe, vaccin de voyage) (par année civile)	-	-	10 €	15 €	20 €
Actes de dépistage : hépatite B, cancer du sein, cancer de l'utérus, cancer colo-rectal, troubles de l'audition	60 / 70%	100 %	100 %	100 %	100 %
Actes de prévention (prévus par la législation sur le contrat responsable)	60 / 70%	100 %	100 %	100 %	100 %



## MATERNITÉ - FAMILLE

	RO <sup>1</sup>	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Forfait contraceptif, pilule du lendemain, test de grossesse, papillomavirus non pris en charge par le RO (par année civile)	-	-	20 €	30 €	50 €
Fécondation in vitro (par année civile)	-	-	100 €	100 €	100 €
Amniocentèse (par année civile)	- / 100 %	RO	RO + 20 €	RO + 30 €	RO + 50 €
Caryotype fœtal (par année civile)	- / 100 %	RO	RO + 50 €	RO + 70 €	RO + 100 €
Forfait DPNI (Dépistage Prénatal Non Invasif) (par année civile)	-	-	40 €	80 €	120 €
Dépassement sur péridurale prise en charge par le RO	-	-	50 €	75 €	100 €
Bilan acoustique du nouveau né	-	25 €	25 €	25 €	25 €
Ostéodensitométrie non prise en charge par le RO	-	-	20 €	30 €	50 €
Action sociale : allocation naissance / adoption <sup>13</sup>	-	150 €	150 €	150 €	150 €

Grâce à mon Assistance, joignable par téléphone au 05 49 34 81 11<sup>14</sup> :



Si je suis hospitalisé(e), on organise une prise en charge de mes enfants (déplacement d'un proche, garde d'enfants, aide aux devoirs,...). Si mes enfants sont hospitalisés, on organise le soutien scolaire en ligne.

<sup>12</sup>. Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS.

<sup>13</sup>. Les prestations versées au titre de l'action sociale sont soumises à appréciation et au contrôle de la commission d'action sociale de la MGAS dans les limites et conditions définies dans le Règlement Mutualiste.

<sup>14</sup>. Prestations assurées par IMA Assurances dans les limites et conditions définies dans le Règlement Mutualiste.



## TRANQUILLITÉ

MGAS complément frais de soins : en cas d'accident de travail, d'accident de service ou d'agression dans le cadre de votre activité professionnelle (*médecine douce, dépassements d'honoraires, prothèses dentaires, chambre particulière*)

MGAS Tranquillité : allocation accident de travail, de service ou agression <sup>13</sup>

Micro-prêt social, micro-prêt santé <sup>13</sup>

Tranquil'Exam : allocation en cas de redoublement ou de réinscription à un concours consécutif à un événement ayant eu lieu dans les 15 jours qui précèdent l'examen ou le concours (*hospitalisation de plus de 3 jours, décès d'un proche...*) <sup>13</sup>

Assistance : informations sociales, conseil social, soutien psychologique <sup>14</sup>

MGAS  
Essentielle

MGAS  
Confort

MGAS  
Confort Plus

MGAS  
Confort Max

100 €

150 €

200 €

250 €

Jusqu'à 250 €

de 1 000 à 4 000 € de 12 à 36 mois

Jusqu'à 1 000 €

Incluse

### ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE <sup>15</sup>

Pour les enfants scolarisés ou étudiants de moins de 29 ans inscrits au contrat

- Garantie individuelle accident (dommages corporels subis lors d'accidents au cours d'une activité scolaire ou sur leur trajet vers l'école),
- Responsabilité civile (lors de leur scolarité, d'un baby-sitting, d'un stage en entreprise, de bénévolat),
- Dommages aux biens,
- Défense pénale et recours suite à un accident garanti,
- Accompagnement psychologique.

### PROTECTION DE L'ÉTUDIANT <sup>16</sup>

Pour les étudiants paramédicaux adhérent en tant que Membre Participant

- Responsabilité Civile Vie Étudiante et Vie Privée,
- Individuelle Accident,
- Défense pénale et recours suite à un accident garanti.



## MOBILITÉ



- Caution gratuite des prêts immobiliers, <sup>17</sup>
- Partenariat assurances de prêts,
- Micro-prêt installation et caution locative <sup>13</sup>



## RISQUES PROFESSIONNELS <sup>18</sup> : EN OPTION À 21 € PAR AN

- Pour les agents hospitaliers
- Responsabilité Civile Professionnelle,
  - Forfait Inaptitude Professionnelle,
  - Protection Juridique professionnelle.

<sup>14</sup>. Prestations assurées par IMA Assurances dans les limites et conditions définies dans le Règlement Mutualiste.

<sup>15</sup>. Prestations assurées par La Sauvegarde dans les limites et conditions définies dans le Règlement Mutualiste.

<sup>16</sup>. Pour les étudiants paramédicaux qui adhèrent en qualité de Membre Participant. Prestations assurées dans le cadre d'un contrat collectif souscrit auprès de SHAM et dont les garanties sont assurées par SHAM.

<sup>17</sup>. Convention d'assurance collective signée auprès de MF Précaution. Conditions et limites dans le Règlement Mutualiste.

<sup>18</sup>. À l'exception des professions sage-femme, chirurgien, anesthésiste et gynécologue obstétricien. Prestations assurées dans le cadre d'un contrat collectif souscrit auprès de SHAM et dont les garanties sont réalisées par SHAM.



# EXEMPLES DE REMBOURSEMENT



Je choisis la formule qui correspond réellement à mes besoins de santé.  
Pour illustrer les garanties, découvrez quelques exemples de remboursements.

	Ce que vous réglez	La base de remboursement du RO	Ce que prend en charge le RO		Ce qui est remboursé grâce à mon complément MGAS		Mon reste à charge	La formule qui me correspond	
			%	€	%	€			
<b>SOINS COURANTS</b>	<b>Je consulte mon médecin traitant (OPTAM)</b> Consultations, visites des généralistes	50 €	25 €	70 %	16,50 €	100 %	24 €	<b>26 €</b>	MGAS Essentielle
						100 %	24 €	<b>26 €</b>	MGAS Confort
						150 %	36,5 €	<b>13,5 €</b>	MGAS Confort Plus
						200 %	49 €	<b>1 €<sup>19</sup></b>	MGAS Confort Max
	<b>Je suis orienté(e) vers un spécialiste (ex : gastro-entérologue, cardiologue, phlébologue, dermatologue) par mon médecin traitant (OPTAM)</b> Consultations, visites des spécialistes	55 €	28 €	70 %	18,60 €	100 %	27 €	<b>28 €</b>	MGAS Essentielle
						100 %	27 €	<b>28 €</b>	MGAS Confort
						150 %	42 €	<b>14 €</b>	MGAS Confort Plus
						200 %	54 €	<b>1 €<sup>19</sup></b>	MGAS Confort Max
<b>HOSPITALISATION</b>	<b>Je séjourne dans une chambre particulière (50 €) pendant 7 jours</b> Chambre particulière en chirurgie et maternité	350 €	-	-	-	-	-	<b>350 €</b>	MGAS Essentielle
						-	210 €	<b>140 €</b>	MGAS Confort
						-	350 €	<b>0 €</b>	MGAS Confort Plus
						-	350 €	<b>0 €</b>	MGAS Confort Max
	<b>Je règle les honoraires du chirurgien qui m'a opéré de l'appendicite (OPTAM)</b> Honoraires médicaux et chirurgicaux	500 €	286,86 €	80 %	229,49 €	100 %	286,86 €	<b>213,14 €</b>	MGAS Essentielle
						125 %	358,58 €	<b>141,43 €</b>	MGAS Confort
						150 %	430,29 €	<b>69,71 €</b>	MGAS Confort Plus
						200 %	500 €	<b>0 €</b>	MGAS Confort Max
<b>DENTAIRE</b>	<b>Je me rends chez le dentiste pour me faire poser une couronne</b> Prothèse dentaire	525 €	107,50 €	70 %	78,75 €	100 %	107,50 €	<b>417,50 €</b>	MGAS Essentielle
						250 %	268,75 €	<b>256,25 €</b>	MGAS Confort
						300 %	322,50 €	<b>202,50 €</b>	MGAS Confort Plus
						350 %	376,25 €	<b>148,75 €</b>	MGAS Confort Max
	<b>Je règle le semestre de traitement de l'orthodontie acceptée par le RO de mon fils de 13 ans</b> Traitement d'orthodontie pris en charge	650 €	193,50 €	100 %	193,50 €	100 %	193,50 €	<b>456,50 €</b>	MGAS Essentielle
						200 %	387 €	<b>263 €</b>	MGAS Confort
						250 %	483,75 €	<b>166,25 €</b>	MGAS Confort Plus
						300 %	580,50 €	<b>69,50 €</b>	MGAS Confort Max

**Santéclair**

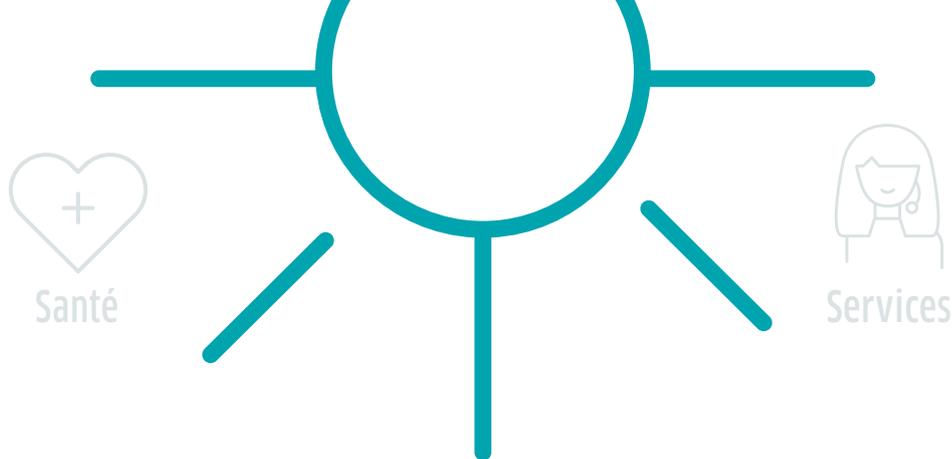
Le partenariat Santéclair permet de réduire mon reste à charge pour mes soins et prothèses dentaires.

<b>OPTIQUE</b>	<b>J'ai besoin d'une paire de lunettes pour une légère myopie</b> Adulte - Monture et verres unifocaux simples	330 €	7,42 €	60 %	4,45 €	100 %	7,42 €	<b>322,58 €</b>	MGAS Essentielle
						RO + 7,42 €	124,45 €	<b>205,55 €</b>	MGAS Confort
						RO + 140 €	144,45 €	<b>185,55 €</b>	MGAS Confort Plus
						RO + 160 €	164,45 €	<b>165,55 €</b>	MGAS Confort Max
<b>J'ai besoin d'une paire de lunettes avec des verres progressifs</b> Adulte - Monture et verres multifocaux progressifs	540 €	17,48 €	60 %	10,48 €	100 %	17,48 €	<b>522,52 €</b>	MGAS Essentielle	
					RO + 200 €	210,48 €	<b>329,52 €</b>	MGAS Confort	
					RO + 240 €	250,48 €	<b>289,52 €</b>	MGAS Confort Plus	
					RO + 300 €	310,48 €	<b>229,52 €</b>	MGAS Confort Max	

Exemples réalisés sur les bases de remboursements du Régime Obligatoire général en vigueur en janvier 2019 et selon les conditions et limites définies au Règlement Mutualiste dans la limite des dépenses réellement engagées.

<sup>19</sup> Franchise du RO non prise en charge (contrat responsable).

<sup>8</sup> Offreclair est une offre packagée valable dans le réseau Santéclair pour des défauts visuels compris entre -6 à +6 dioptries et de cylindre inférieur ou égal à 2 (soit environ 92 % des cas de défauts visuels) et sur une sélection de montures - Consultation des partenaires du réseau Santéclair dans votre Espace Adhérent MGAS accessible via mgas.fr.



# Prévoyance

L'adhésion à la protection prévoyance est exclusivement réservée aux agents en activité normale de service.

## Je peux choisir le niveau de sécurité adapté à ma situation pour assurer ma tranquillité et celle de ma famille :

### MGAS Séréna

Un premier niveau de garantie pour limiter mes difficultés financières en cas d'aléa de la vie.

### MGAS Séréna +

Mon salaire est préservé en cas d'arrêt de travail et mes proches reçoivent un an de salaire si je décède.

### MGAS Séréna Max

Ma famille bénéficie d'une large couverture financière puisqu'une partie de mes primes est maintenue.

<b>OBLIGATOIRE</b> Garanties exprimées en % du TIB	Séréna	Séréna +	Séréna Max
<b>Capital Décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)</b>	70 % PTIA : minimum de 20 000 €	100 % PTIA : minimum de 40 000 €	130 % PTIA : minimum de 60 000 €
<b>Capital Décès :</b> - majoration en cas d'Accident - majoration en cas d'Accident de service (trajet compris) - majoration en cas de décès concomitant du conjoint	+70 % +70 % -	+100 % +100 % +100 %	+130 % +130 % +130 %
<b>Capital Éducation</b> (par enfant scolarisé)	-	10 000 €	10 000 €
<b>Capital Orphelin handicapé</b>	20 000 €	40 000 €	60 000 €
<b>Complément de perte de traitement / salaire en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT)</b>	75 %	85 %	95 %
<b>Rente Invalidité Permanente Totale (IPT)</b> (Taux d'invalidité > 66%)	-	55 %	75 %
<b>Rente Invalidité Permanente Partielle (IPP)</b> (Taux d'invalidité N entre 33% et 66%)	-	55 % x N/66	75 % x N/66
<b>Dépendance</b>	260 € à domicile et à l'hôpital	260 € à domicile 520 € à l'hôpital	520 € à domicile et à l'hôpital

## 3 types d'arrêt de travail pour la Fonction Publique

### Pour les agents titulaires

#### Le Congé Maladie Ordinaire

L'administration maintient votre salaire pendant les 3 premiers mois à plein traitement puis pendant les 9 mois suivants à ½ traitement. Le CGOS complète votre traitement jusqu'au 8<sup>ème</sup> mois.

#### Le Congé Longue Maladie

L'administration maintient votre salaire<sup>1</sup> pendant 1 an à plein traitement puis pendant 2 ans à ½ traitement. Le CGOS intervient par période de 5 mois tous les 12 mois.

#### Le Congé Longue Durée

L'administration maintient votre salaire<sup>1</sup> pendant 3 ans à plein traitement puis pendant 2 ans à ½ traitement. Le CGOS intervient par période de 5 mois tous les 12 mois.

<sup>1</sup> Dans les cas de congé longue maladie et de congé longue durée, vous risquez de perdre vos primes y compris pendant la période à plein traitement.

Durée de l'arrêt de travail	3 mois	8 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Congé Maladie Ordinaire	Plein traitement	CGOS 5 mois Demi-traitement	MGAS 4 mois			
Congé Longue Maladie	Plein traitement		CGOS 5 mois	MGAS 7 mois	CGOS 5 mois	MGAS 7 mois
Congé Longue Durée	Plein traitement				CGOS 5 mois	MGAS 7 mois
					CGOS 5 mois	MGAS 7 mois
					Demi-traitement	

	Employeur
	CGOS
	MGAS

### Pour les agents contractuels (non titulaires) de droit public

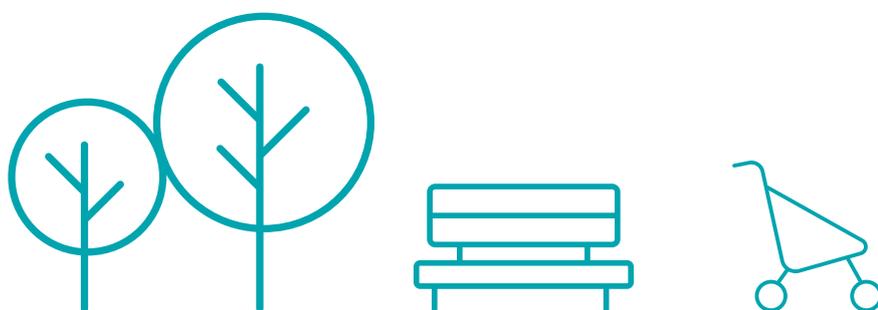
Type	Ancienneté de l'agent	Plein traitement	Demi-traitement
Congé de Maladie Ordinaire	4 mois	1 mois	1 mois
Congé de Maladie Ordinaire	2 ans	2 mois	2 mois
Congé de Maladie Ordinaire	3 ans	3 mois	3 mois
Congé de Grave Maladie	3 ans	1 an	2 ans

### Mes avantages

Des compléments de revenus significatifs pour faire face à certains aléas de la vie.

J'ai moins de 35 ans ? Je bénéficie d'un tarif réduit sur le niveau MGAS Sérénité.

J'ai des interlocuteurs qui connaissent mon statut et mes droits, ce qui me garantit un traitement rapide de mon dossier.

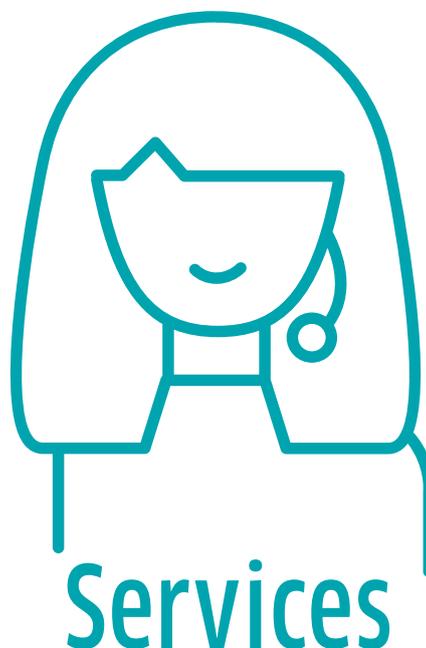




Santé



Prévoyance



# Services

## *Je veux un partenaire qui répond présent dans les moments clés ?*

Alliée de tous les jours, la MGAS propose de nombreux services, tous inclus dans son offre. À moi un quotidien plus simple.

### Assurance scolaire

#### Je protège mes enfants scolarisés

La MGAS, via son partenaire La Sauvegarde, inclut une assurance scolaire pour chacun de mes enfants inscrits sur mon contrat et jusqu'à 28 ans.

#### Ce service comprend :

une garantie individuelle accident (dommages corporels subis lors d'accidents au cours d'une activité scolaire ou sur leur trajet vers l'école),

une responsabilité civile (lors de leur scolarité, d'un baby-sitting, d'un soutien scolaire, d'un stage en entreprise, en cas de bénévolat),

des dommages aux biens,

une défense pénale et recours suite à un accident garanti,

un accompagnement psychologique.

### Mes services en un clic



#### Pratique, depuis mon espace adhérent en ligne, je peux :

consulter mes remboursements,

télécharger mes décomptes et mon duplicata carte de tiers-payant,

modifier mes informations personnelles (adresse, RIB),

ajouter mon conjoint ou mon enfant sur mon contrat,

retrouver les infos pratiques de la MGAS,

géolocaliser un professionnel de santé partenaire Santéclair et Almerys,

accéder à des conseils concernant la santé et la prévention.



## Je souhaite prendre soin de ma santé et celle de mes proches ?

### Tiers payant

#### Je n'ai pas de frais à avancer

Le tiers payant est un mécanisme qui permet de ne pas avancer de frais en cas de soins (notamment en dentaire et en optique) ou lors de l'achat d'un médicament. La MGAS s'appuie sur Be Almerys, une des plus grandes plateformes de tiers payant en France. Ainsi, les adhérents n'ont pas besoin d'avancer d'argent quand ils se rendent chez l'un des 200 000 professionnels de santé partenaires d'Almerys. La plateforme réunit aujourd'hui 99 % des pharmacies, 96 % des opticiens, ou encore 90 % des établissements et centres de santé français. Cette dispense de frais à avancer s'applique aussi auprès des spécialistes du réseau Santéclair.

**be almerys**  
Trusted third party

**Santéclair**

### Caution gratuite des prêts immobiliers

#### J'ai un projet immobilier ?

La MGAS m'accompagne dans mon projet (achat, construction, travaux) en me proposant une caution gratuite et une assurance emprunteur.

### MGAS Assistance

#### J'ai besoin d'une assistance santé à domicile ?

Disponible 24 h/24 et 7 j/7 au 05 49 34 81 11, le service assistance m'apporte du réconfort et organise de très nombreuses prestations permettant de gérer des moments difficiles :

en cas d'hospitalisation prévue ou imprévue, et également en cas de chirurgie ambulatoire, de maternité, d'immobilisation à domicile et d'événement traumatisant,

des prestations m'aidant à m'organiser : aide à domicile à raison de 10 heures/10 jours, garde d'enfant, portage de repas, acheminement d'un proche...

des conseils de spécialistes sur simple appel téléphonique, couvrant tous les domaines de la vie quotidienne (conseil social, coaching budgétaire, information juridique, assistance médicale à distance...).



### Action sociale

#### Je bénéficie de l'action sociale

La MGAS est solidaire en m'apportant une écoute attentive ou un soutien financier en cas de naissance d'un enfant ou si je me trouve confronté à des difficultés ponctuelles (sous réserve de l'examen d'un dossier et de son acceptation).

Elle propose également des microprêts qu'elle bonifie, accordés par le Crédit Municipal de Bordeaux <sup>1</sup>, de 1 000 € à 4 000 € sur une durée de 12 à 36 mois :

- le microprêt santé,
- le microprêt social,
- le prêt à l'installation,
- le prêt de caution locative.

<sup>1</sup> Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



## Des soins de santé à moindre coût grâce au réseau Santéclair :

Les 7 500 spécialistes du réseau s'engagent à pratiquer des soins de qualité à des tarifs très préférentiels. **Santéclair**

<b>3 050</b> opticiens	<b>3 000</b> chirurgiens- dentistes
<b>50</b> chirurgiens- dentistes qualifiés en implantologie dentaire	<b>45</b> centres de chirurgie réfractive
<b>750</b> audio- prothésistes	<b>350</b> diététiciennes
<b>315</b> ostéopathes et chiropracteurs	<b>34</b> hôpitaux et cliniques



Sur internet, grâce à mes partenaires [www.happyview.fr](http://www.happyview.fr) et [www.lentillesmoinscheres.com](http://www.lentillesmoinscheres.com), ma monture, mes verres et mes lentilles sont livrés chez moi, à prix réduit.

### Audioprothèses

Jusqu'à 50 % pour les appareils auditifs.

### Optique

des tarifs négociés par verre en moyenne 40 % moins cher que chez les opticiens non partenaires du réseau.

### Chirurgie réfractive

Jusqu'à 30 % sur les techniques de chirurgie laser de l'œil.

### Dentaire

Jusqu'à 20 % d'économies pour les prothèses.

### Implantologie

Jusqu'à 50 % d'économies sur les actes d'implantologie.

### Diététique

Jusqu'à 15 % sur les consultations de diététique.

## Des services innovants pour faciliter mon quotidien

Nouveauté  
2018

- La **géolocalisation**, qui me permet de trouver le professionnel de santé (médecin ou spécialiste) à proximité de ma localisation.
- Le **tarif de la consultation**, pour connaître le tarif du professionnel et son conventionnement.
- La **prise de rendez-vous en ligne**, pour vérifier les prochains créneaux disponibles et pouvoir prendre rendez-vous directement via l'application.
- La **téléconsultation**, pour entrer directement contact avec un médecin 7j/7 et 24h/24.

